ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2026 ABROGE ET REMPLACE L'ARRÊTÉ N°2026/15P

N°2026/16P

Le Maire de la commune de CAHAGNES,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 20241015-08 du 15 octobre 2024 relative à la détermination du taux de promotion d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n° 2026/14P fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 24 septembre 2026.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établit comme suit :

Avancement au grade de : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
POUTRELLE Philippe	**Adjoint technique**	**24/09/2026**
TILLAULT Anita	**Adjoint technique**	**24/09/2026**

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L.522-26 du Code Général de la Fonction Publique susvisé.

Fait à Cahagnes, le 02 octobre 2026,

Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

COMMUNE DE CAHAGNES
CALVADOS